

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Arrondissement Le Raincy
Canton de Montfermeil

COMMUNE DE COUBRON
133, rue Jean Jaurès 93470 COUBRON

Décision n° : 034-23

Objet : CONTRAT DE LA LOCATION DE SALLE POUR LE SYNDIC FONCIA OLIVIER CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ DU PARC COROT À COUBRON (93470) – LUNDI 22 MAI 2023

Le Maire de Coubron,

VU la délibération N°1218 en date du 17 juin 2020 portant délégation du Conseil municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT le contrat de location de la salle annexe pour le syndic de copropriété du Parc Corot à Coubron (93470)

CONSIDÉRANT le tarif de location pour les syndics de copropriété fixé à 67 €

CONSIDÉRANT le titulaire du contrat : FONCIA OLIVIER 24 rue Jean Charcot 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

D É C I D E

DE SIGNER le contrat de location de la salle annexe avec le syndic de copropriété représentée par Madame Laetitia IGOUF

La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance sous la forme d'un donner acte ;

Un extrait en est affiché sur les panneaux administratifs en mairie ;

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Seine saint Denis ;

Fait à Coubron, le : 16 mai 2023.

Ludovic TORO



Maire de Coubron
Conseiller Régional d'Île-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est

Mairie de Coubron - 133, rue Jean Jaurès - 93470 COUBRON
mairie@coubron.fr - téléphone 01 43 88 51 45 - télécopie 01 43 88 63 85 - www.coubron.fr
Toute correspondance doit être adressée à M. le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300159-20230516-034-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/06/2023

Affichage : 16/05/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



